

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.

Membres en exercice : 17
Membres présents : 10
Membres votants : 14

Mme C. BLANCHARD est arrivée à 20H45.

Date de la convocation : **27 décembre 2012.**
Présents : Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD (à partir de 20h45), Noël COURTIN (Adjoints), Didier CAZIMAJOU, Michel COUSSEAU, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).
Absents avec délégation : Claudie MARQUETON (pouvoir à Jean-Claude PEREZ), Dominique HAVERLAN (pouvoir à C. CAZIMAJOU), Patrick DESVAUX (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Thierry RENAUD (pouvoir à M. COUSSEAU).
Absents : Stéphanie BAYLE, Stéphane ENGEL, Fanny JACQUE.
Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.

Préambule

Mme THERON, Maire, donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 03 décembre 2012. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents (13).

Délibérations

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TENNIS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de contrat d'entretien de la Société Tennis Chem Industries pour les années 2013-2014-2015. Le coût annuel sera de 1.360,00 € HT, comprenant, pour chacun des trois terrains du Stade Mansenqual, un rinçage et traitement anti-mousse. Le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Arrivée de Mme Corine BLANCHARD, 2^{ème} Adjointe au Maire, à 20H45.

AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 (BUDGET PRINCIPAL)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses à effectuer avant le vote du budget primitif et stipulant notamment que les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice précédent déduction faite du remboursement du capital des emprunts ;
- **CONSIDERANT** que les crédits ouverts en section d'investissement au titre de l'exercice 2012 étaient de 2.165.307,98 € dont 164.906,00 € pour le remboursement du capital des emprunts ;
- **CONSIDERANT** que par application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le quart correspond à la somme de (2.165.307,98 € - 164.906,00 €) : 4 = 499.850,50 € arrondi à 499.850,00 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des opérations suivantes, avant le vote du budget primitif 2013 et à signer toutes les pièces nécessaires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder, par certificat administratif, aux virements nécessaires par débit de l'article 020 au crédit des articles de dépenses des opérations à réaliser.

Programmes		Article		Montant
N°	Libellé	N°	Libellé	
170	Matériel, mobilier divers et logiciels	2188	Divers	20.000,00 €
193	Bâtiment Le Chéret	2313	Construction	100.000,00 €
202	C.A.B. (n°9) – voirie et parking	2312	Terrains	150.000,00 €
215	Bâtiments scolaires	21312	Construction	120.000,00 €
229	Voie non déléguée (n°41)	2312	Terrains	10.000,00 €
230	Stade Mansenqual	2315	Installations	2.500,00 €
249	Extension éclairage public	21534	Divers	15.000,00 €
258	Accessibilité handicapés	2031	Divers	5.000,00 €
259	Travaux d'aménagement des bois	2312	Terrains	3.000,00 €
260	Maison garde barrière	2138	Acquisition	36.000,00 €
ONA	Opérations non affectées	45811	Travaux sur voirie CDC	2.500,00 €
OPFI	Opérations financières	020	Dépenses imprévues	35.850,00 €
TOTAL				499.850,00 €

AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 (BUDGET DE LA FORGE)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses à effectuer avant le vote du budget primitif et stipulant notamment que les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice précédent déduction faite du remboursement du capital des emprunts ;
- **CONSIDERANT** que les crédits ouverts en section d'investissement au titre de l'exercice 2012 étaient de 166.380,46 € dont 20.884,00 € pour le remboursement du capital des emprunts ;
- **CONSIDERANT** que par application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T., le quart correspond à la somme de (166.380,46 € - 20.884,00 €) : 4 = 36.374,2 € arrondi à 36.374,00 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des opérations suivantes, avant le vote du budget primitif 2013 et à signer toutes les pièces nécessaires ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder, par certificat administratif, aux virements nécessaires par débit de l'article 020 au crédit des articles de dépenses des opérations à réaliser.

Programmes		Article		Montant
N°	Libellé	N°	Libellé	
10001	La Forge	2188	Acquisitions diverses	11.000,00 €
		2313	Travaux de construction	23.500,00 €
OPFI	Opérations financières	020	Dépenses imprévues	1.874,00 €
TOTAL				36.374,00 €

CREATION DE SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. 2013.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal sollicite l'attribution de la D.E.T.R. 2013 pour la création de sanitaires à l'école maternelle et adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	89.762,14 €	<u>Subventions sollicitées :</u>	
Maîtrise d'œuvre	5.834,54 €	Etat – D.E.T.R. 2013 –35%	33.458,84 €
Total HT	95.596,68 €	<u>Autofinancement Commune</u>	62.137,84€
TVA	18.736,95 €	TVA	18.736,95€
TOTAL TTC	114.333,63 €	TOTAL TTC	114.333,63€

M. CAZIMAJOU, Conseiller municipal, demande pourquoi ces sanitaires n'ont pas été prévus dès le début des travaux d'extension de l'école maternelle. Mme le Maire lui répond que c'était pour étaler la charge financière des travaux de l'école maternelle sur plusieurs exercices comptables.

DEMANDE D'INTEGRATION DU CHEMIN BATIE DANS LA VOIRIE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à la C.D.C. du canton de PODENSAC d'intégrer le Chemin Batié dans la voirie déléguée et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ce dossier.

TARIFS DES SPECTACLES DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE

Mme le Maire indique au Conseil municipal que la Commune souhaite proposer des repas, confectionnés par un traiteur, lors des spectacles donnés à l'Espace Culturel La Forge. Elle propose de modifier les tarifs afin d'intégrer cette prestation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas à 12,50 € et adopte les tarifs suivants, applicables à compter du 16 janvier 2013 :

Catégorie	Tarif plein TTC		Tarif réduit TTC	
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas
A	25,00 €	37,50 €	22,00 €	34,50 €
B	20,00 €	32,50 €	17,00 €	29,50 €
C	18,00 €	30,50 €	15,00 €	27,50 €
D	17,00 €	29,50 €	14,00 €	26,50 €
E	15,00 €	27,50 €	12,00 €	24,50 €
F	14,00 €	26,50 €	11,00 €	23,50 €
G	12,00 €	24,50 €	9,00 €	21,50 €
H	8,00 €	20,50 €	6,00 €	18,50 €
I	7,00 €	19,50 €	5,00 €	17,50 €
Tarif unique 1	18,00 €	30,50 €		
Tarif unique 2	17,00 €	29,50 €		
Tarif unique 3	15,00 €	27,50 €		
Pas 2 spectacles Licoeur	12,00 €	24,50 €	8,00 €	26,00 €
Pré achat 1	15,00 €	27,50 €		
Pré achat 2	12,00 €	24,50 €		
Pré achat 3	9,00 €	21,50 €		

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CULTURELLE

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'ajourner cette délibération qui requiert une discussion préalable en Commission des Présidents. Accepté par 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme C. BLANCHARD).

Questions diverses

- Mme THERON, Maire, indique que la population légale de PORTETS, au 1^{er} janvier 2013, est de 2.435 habitants (INSEE – Direction régionale d'Aquitaine).
- Mme THERON, Maire, donne lecture du courrier de Mme HAVERLAN concernant la situation des laboratoires de biologie et les conséquences que peut avoir la baisse du tarif des analyses sur la pérennité de ces entreprises de proximité.
- Mme le Maire fait part des remerciements du Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Gironde (GDSA) pour l'attribution d'une subvention. Mme le Maire précise que cet organisme est spécialisé dans la destruction des nids de frelons asiatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h40.